

Règlement 2023



GALERIE D'ARTISTES OUVERTE

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE 2023 les :

25 mars
3 juin/Nuit Blanche
30 septembre
9 décembre

EXPOSER : Déroulement

- 1 - Arrivée et installation des artistes à 9h.
- 2 - Ouverture au public à partir de 11h.
- 3 - Fermeture : 19h pour les GAO de mars et septembre.
23h pour la GAO de juin (Nuit Blanche)
18h pour la GAO de décembre

Chaque artiste pourra :

• Réserver une galerie de 2 x 4 mètres, ou 2 x 8 mètres s'il en fait la demande au moment de l'inscription.

Les placements s'effectueront à 9h précises. Chaque artiste trouvera son nom sur la place qui lui a été réservée (le comité de sélection attribue les places au fur et à mesure des dossiers validés).

Prévoir un temps d'installation entre 1h30 et 2h.

Pour ne pas gêner la circulation des visiteurs et des galeries voisines, l'artiste ne doit pas occuper, avec ses sculptures, chevalets ou tout autre objet, l'espace en dehors de sa galerie.

Une fois son stand monté et équipé des bâches (louées à l'APLA ou avec ses propres bâches) l'artiste devra :

- présenter ses œuvres sur des supports de qualité et finalisés,
- être présent sur sa galerie pendant toute la durée (installation et décrochage inclus),
- prévoir des emballages, un système de paiement de son choix, une caisse,
- avoir les outils nécessaires à son installation et à la présentation de ses œuvres : crochet S, chaînettes, tendeurs, éclairages, une fiche avec les prix, etc.,
- être de manière générale tout à fait autonome et solidaire envers les autres artistes exposants.

RAPPEL : les prix des œuvres doivent être mis à disposition du public sur une feuille libre et non affichés directement sur les œuvres.

RESPONSABILITES : Les œuvres exposées ne sont pas assurées par l'Association, il appartient à chaque artiste de contracter l'assurance qui lui semblera nécessaire. En conséquence, les exposants reconnaissent par la seule acceptation du règlement la non responsabilité de l'association et de ses mandataires et renoncent par avance à tout recours à leur encontre

Date :

Signature : (précédée de la mention lu et approuvé)



Règlement 2023 suite

Chère adhérente, Cher adhérent,

La Galerie d'Artistes Ouverte a été créée au sein de l'Association de l'A.P.L.A. à l'initiative de Laurence Prat et Marina Argentini et mise en œuvre par plusieurs membres du CA :

pour donner à voir des œuvres d'artistes professionnels dans l'espace public, afin d'une part de renforcer les liens avec les habitants et les personnes habituées aux Journées Portes Ouvertes de mai et de décembre, d'autre part d'attirer et fédérer des amateurs et amateurs d'art autour d'un événement culturel pérenne de qualité, accessible, ouvert et réunissant de multiples talents.

La GAO s'adresse à toute personne dont l'activité principale est la pratique artistique toutes techniques confondues : peinture, dessin, sculpture, gravure, photographie, techniques mixtes.

Inscrite professionnellement à l'URSSAF et ayant la capacité d'émettre des factures.

La GAO ne s'adresse ni aux artisans d'art, ni aux commerçants : aucun objet d'utilité domestique ou pratique, même en édition limitée, n'est accepté.

CANDIDATER : il est demandé à chaque artiste, en format PDF,

- Un CV et une Biographie (les artistes n'ayant pas suivi de cursus type école d'art sont les bienvenus).
- Un texte court de présentation et d'orientation de l'artiste.
- De dire en quelques phrases qu'est-ce-que faire partie d'une association et quel temps est-il prêt à lui consacrer.
- 4-5 images, format JPEG, en bonne définition d'œuvres en cours ou assez récentes.

Ces documents sont à déposer par voie numérique sur le lien :

<https://drive.google.com/drive/folders/1UxkppEVR5XVC40SC7Gjv2zm3xPqxaUi6>

Pour la GAO du 25 mars 2023 le dossier doit être déposé avant le 13 mars.

Pour la GAO du 3 juin, le dossier doit être déposé avant le 22 mai

Pour la GAO du 30 septembre, le dossier doit être déposé avant le 18 septembre

Pour la GAO du 9 décembre, le dossier doit être déposé avant le 27 novembre.

Le comité de sélection étudiera chaque demande et rendra sa décision par e-mail à l'issue de ces dates, trois semaines avant le jour de la GAO. Sa décision est sans appel.

SI VOTRE DOSSIER EST RETENU :

Vous devez nous renvoyer complétés et signés :

- Le bulletin d'adhésion au projet.
- Le chèque d'adhésion annuelle de 30€, le ou les chèques correspondants à vos choix d'exposition à l'ordre de l'A.P.L.A.
- Le présent règlement

L'ENSEMBLE DE CES DOCUMENTS SONT A ENVOYER AU PLUS TARD 15 JOURS AVANT LA DATE DE LA GAO à :

Michelle BOUCARD, Trésorière, 2, rue de la Réunion – 75020 PARIS

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE



BULLETIN D'ADHESION

GALERIE D'ARTISTES OUVERTE

NOM :

PRENOM :

Discipline artistique :

Mail :

Portable :

Site WEB :

N° d'adhésion à l'URSSAF :

Autre :

OBLIGATOIRE : A REGLER EN DEBUT D'ANNEE

Adhésion annuelle au projet : 30€ (quel que soit le nombre de participations).

Si vous adhérez en cours d'année, joignez ce chèque de 30€ à ceux du règlement de votre 1^{ère} participation à la GAO. Voir les tarifs ci-dessous.

PARTICIPATION A UNE GAO 1 STAND : **30€** - 2 STANDS COTE A COTE : **50€**

LOCATION BACHE UNE GAO : 1 STAND : **50€** - 2 STANDS COTE A COTE : **70€**

SOUHAITE PARTICIPER AUX GAO 2023 : (cochez les cases)

Du 25 mars OUI 30€ OUI 50€ Avec location bâches OUI 50€ OUI 70€

Du 3 juin OUI 30€ OUI 50€ Avec location bâches OUI 50€ OUI 70€
(Nuit Blanche)

Du 30 sept. OUI 30€ OUI 50€ Avec location bâches OUI 50€ OUI 70€

Du 9 déc. OUI 30€ OUI 50€ Avec location bâches OUI 50€ OUI 70€

TOTAL PAYE : €

Nombre de chèque(s) :

Les chèques adressés à l'ordre de l'A.P.L.A., le Bulletin d'Adhésion et le Règlement signés sont à envoyer au plus tard 15 jours avant l'exposition à Michelle BOUCARD, Trésorière, 2, rue de la Réunion – 75020 PARIS.

Je déclare avoir pris connaissance de la Charte et de la Fiche, pratique ci-jointes et m'engage à en respecter les conditions : tarifs, dates et horaires, installation et démontage de ma galerie.

Fait à le..... Signature :

CHARTE DE LA GALERIE D'ARTISTES OUVERTE

La Galerie d'Artistes Ouverte s'adresse aux artistes professionnels dont la pratique artistique est l'activité principale et régulière.

Techniques pratiquées : peinture, sculpture, gravure, dessin, photographie, installations, techniques mixtes.

La Galerie d'Artistes Ouverte ne s'adresse ni aux artisans d'art ni aux commerçants.

Chaque artiste occupera un stand de 2 x 4 mètres ou de 2 x 8 mètres s'il en fait la demande au moment de son inscription.

Les placements s'effectueront à 9h sur des places désignées à l'avance.

Les artistes trouveront leur nom sur la place qui leur aura été attribuée.

Prévoir un temps d'installation entre 1h et 2h.

Pour ne pas gêner la circulation des visiteurs et les galeries voisines, l'artiste ne doit pas occuper, avec ses sculptures, chevalets ou tout autre objet, l'espace en dehors de sa galerie.

Il sera demandé à chaque artiste participant :

- Les outils nécessaires à l'installation de sa galerie et à la présentation de ses œuvres : chaînettes, crochet de type S, tissus pour habiller le stand à faire soi-même (en suivant les schémas ci-dessous) ou loués auprès de l'A.P.L.A., éclairage compatible pour l'extérieur, rallonge(s), tendeurs, table pliante, chaise, etc...
- La capacité de présenter les œuvres sur des supports de qualité et finalisés.
- La bonne tenue de sa galerie et sa présence durant toute la durée de l'exposition.
- De prévoir des emballages pour les ventes, un fond de roulement pour les achats en espèces et, éventuellement un terminal de paiement du genre SumUp,... pour les ventes en CB.
- De laisser son emplacement propre avant de quitter les lieux.
- D'être, d'une manière générale, autonome et dans le même temps capable d'être solidaire des autres exposants.

N.B. Les locations sont facultatives. Vous pouvez vous-mêmes fabriquer vos toiles avec du tissu (d'après le schéma ci-dessous) pour faire vos 3 murs ou vous pouvez vous procurer le matériel étanche chez : Matériel Forain/HBE Distribution, 121 av. Victor Hugo Aubervilliers – Tél. 01 43 52 74 49. Réf. : Bâche armée Translucide 2m x 4m avec crochets.

Toutes les infos sur : <https://www.apla.fr/blog/galerie-ouverte>

